Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/2307

15.4.2025

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 4 avril 2025

au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Latvijas Banka

(BCE/2025/12)

(C/2025/2307)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit:

(1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.

(2) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur actuel de la Latvijas Banka, SIA Ernst & Young Baltic, est arrivé à expiration à l'issue de la vérification des comptes de l'exercice 2024. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2025.

(3) La Latvijas Banka a sélectionné KPMG Baltics SIA en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2025 à 2029,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION:

Il est recommandé de désigner KPMG Baltics SIA en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Latvijas Banka pour les exercices 2025 à 2029.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 4 avril 2025.

La présidente de la BCE
Christine LAGARDE